

Appel à initiatives « Quartiers d'été 2021 »

- **Objectifs :**

Le dispositif « Quartiers d'été » initié en 2020 par le Gouvernement dans le contexte de crise sanitaire est reconduit pour l'été 2021. L'ambition est de faire de la période estivale un vrai moment de découvertes et de partages.

En 2020, plus de 20 structures ont proposé 170 animations libres et gratuites aux habitants des deux quartiers prioritaires de Colmar, pendant les mois d'été. Forts du succès rencontré l'an passé, la Ville de Colmar et la Préfecture du Haut-Rhin initient un appel à initiatives pour soutenir les associations et structures publiques pour la mise en place d'animation sur la période estivale

- **Calendrier :**

Date limite de dépôt des dossiers : **le 10 mai 2021**

Réunion de coordination des porteurs de projet : **25 mai 2021**

Période de réalisation des animations : **entre le 7 juillet et le 31 août 2021**

- **Critères d'éligibilité :**

- **Le porteur de projet**

L'appel à initiatives s'adresse aux associations, établissements publics, bailleurs sociaux, établissements publics, collectivités territoriales, entreprises d'insertion.

- **Les bénéficiaires**

Le projet mené doit être au bénéfice **des habitants des quartiers prioritaires**.

Il devra être ouvert à tous les habitants, sans distinction de culture, de religion et de sexe.

- **Les actions proposées**

Les animations proposées devront répondre aux caractéristiques définies dans le présent document.

Le projet devra respecter les valeurs de la République et de la citoyenneté, notamment le principe de laïcité et de mixité.

Sont exclus :

L'aide aux porteurs de projets pour le fonctionnement global de leur structure ;

Les manifestations à caractère commercial, politique, syndical, religieux.

- **Caractéristiques des animations proposées :**

Les animations proposées devront s'inscrire dans une ou plusieurs thématiques suivantes :

- Activités sportives
- Activités culturelles
- Activités de sensibilisation à l'environnement et au cadre de vie
- Activités socio-éducatives

Les animations devront se dérouler en extérieur (espaces publics ou espaces privés des bailleurs sociaux en cas d'accord). Sur les espaces publics, les activités ne pourront bénéficier de moyens techniques particuliers (eau, électricité...)

Les animations seront gratuites et sans inscription préalable.

Sans préjugé du contexte sanitaire de l'été 2021, le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre, de sa propre initiative et sous sa propre responsabilité, l'ensemble des mesures sanitaires en vigueur liées à son activité.

Afin de coordonner les interventions de chaque porteur de projets, une réunion de travail est programmée le 25 mai 2021, avec l'ensemble des structures qui auront déposé un dossier

- **Modalités :**

Pour les demandes de financement de moins de 1000€ → Financement Ville

Le formulaire de demande de subvention est à envoyer par courrier ou par mail bastien.gervaise@agglo-colmar.fr

Pour les demandes de financement de 1000€ et plus → Financement conjoint Ville et Etat

La demande de subvention est à déposer sur la plate-forme DAUPHIN :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

L'appel à initiatives ainsi que les documents relatifs sont téléchargeables sur les sites internet de la Préfecture du Haut-Rhin et de la Ville de Colmar :

- <http://www.haut-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Politique-de-la-ville>
- <https://www.colmar.fr/contrat-ville>

Le dossier d'occupation de l'espace public devra être complété et déposé à la Mairie après la réunion de coordination.

- **Contacts :**

Pour la Ville de Colmar :	
Bastien GERVAISE (Chargé de mission politique de la ville)	bastien.gervaise@agglo-colmar.fr 03.69.99.55.53 (N° de poste 5553) 06.22.22.47.39
Pour l'Etat :	
Mauricette KRENCKER (Chargée de mission au Pôle Départemental Politique de Ville)	mauricette.krencker@haut-rhin.gouv.fr 03.89.33.45.12
Émilie NICOLLE (Déléguée du Préfet dans les quartiers prioritaires de Colmar)	emilie.nicolle@haut-rhin.gouv.fr 03.89.29.22.28